



2025
QUELQUES ÉLÉMENTS
D'INFORMATION
SUR LES LOGEMENTS
SOCIAUX DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

LES ORGANISMES HLM ET VOUS

D'après la dernière enquête* de satisfaction des locataires Hlm en 2024, 80 % d'entre eux sont globalement satisfaits de leur logement.

- **87 % des nouveaux entrants** sont satisfaits
- **75 % des locataires Hlm** sont globalement satisfaits de leur bailleur social.

Les bailleurs sociaux lorrains sont engagés dans une démarche d'amélioration de la qualité de service, formalisée au sein d'une charte d'engagement collective depuis 2012 :

QUALITÉ DE SERVICE

les organismes d'habitat social s'engagent

Nos 6 engagements

1



Accueillir et accompagner le demandeur de logement

- ▼ Informer sur les modalités d'attribution d'un logement social et sur les offres disponibles.
- ▼ Proposer un logement adapté à ses besoins.
- ▼ Favoriser la visite du logement proposé avant la commission d'attribution.
- ▼ Accompagner le demandeur dans sa recherche d'aides au logement.

2



Faciliter l'entrée du locataire dans son nouveau logement

- ▼ Garantir le bon état du logement à la location : propreté, sécurité et fonctionnement des équipements.
- ▼ Donner toutes les informations utiles sur le logement et son environnement.

3



Assurer un accompagnement personnalisé

- ▼ Privilégier une relation de proximité : écoute, disponibilité, présence.
- ▼ Orienter vers les bons interlocuteurs.
- ▼ Apporter une information et une communication fiable, claire et adaptée.
- ▼ Assurer une traçabilité des demandes et des réponses apportées.

4



Maintenir la propreté et contribuer à la qualité du cadre de vie

- ▼ Garantir l'entretien des espaces extérieurs et des parties communes.
- ▼ Contribuer au bien-vivre ensemble.
- ▼ Impliquer les habitants et les partenaires.

5



Garantir la maintenance des équipements

- ▼ Veiller à la sécurité et au bon fonctionnement par un entretien régulier.
- ▼ Assurer un traitement réactif des demandes d'intervention.

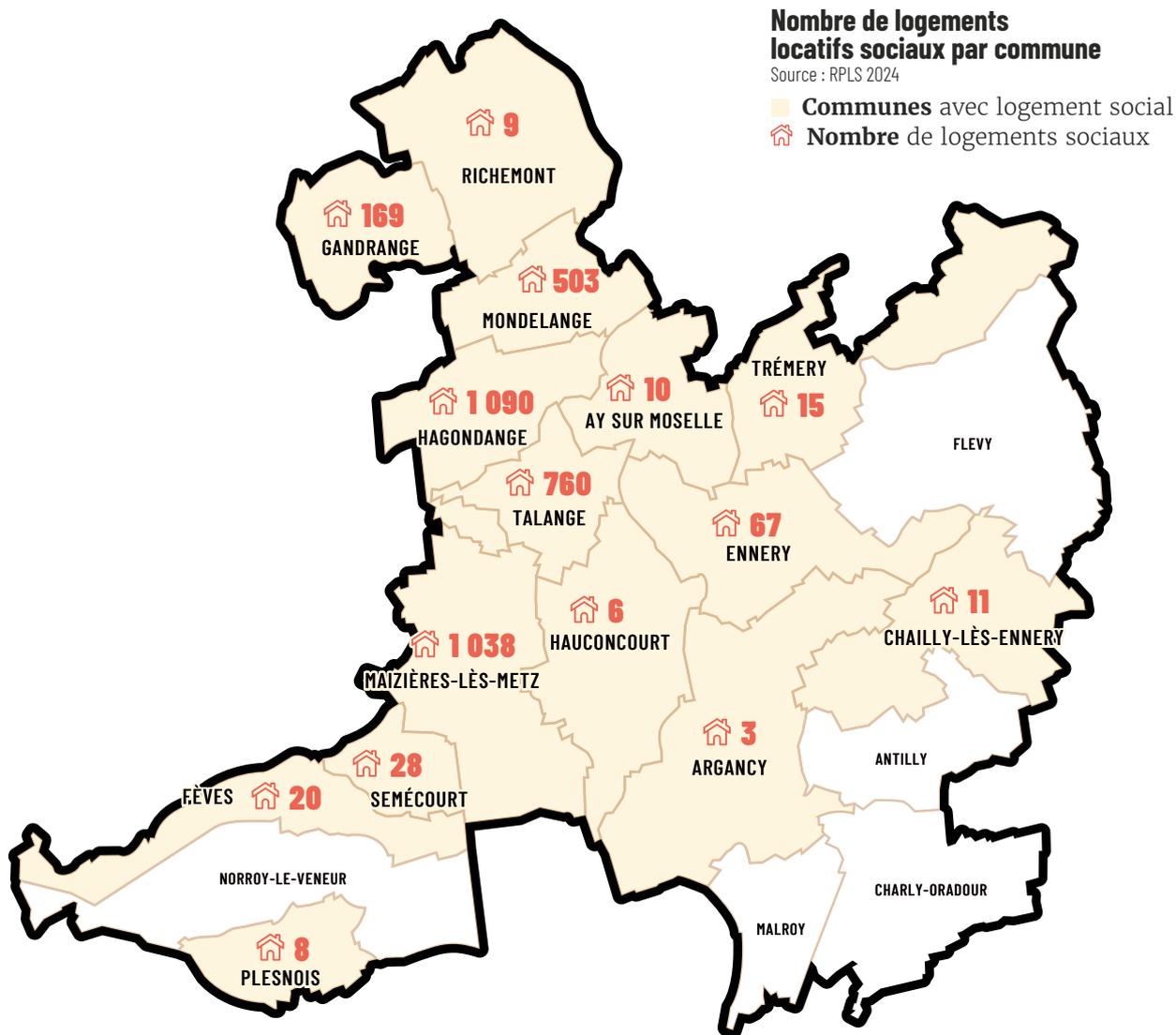
6



Favoriser le parcours résidentiel du locataire

- ▼ Informer sur les programmes neufs, la vente et l'accession sociale.
- ▼ Prendre en compte les besoins liés aux évolutions de la vie.

OÙ SONT SITUÉS LES LOGEMENTS SOCIAUX ?



- La Communauté de communes Rives de Moselle compte **3 737 logements sociaux** dont 76 % sont des logements collectifs et 24 % des logements individuels.
- **Le taux de vacance commerciale** était de 5,2 % au 1^{er} janvier 2024¹.

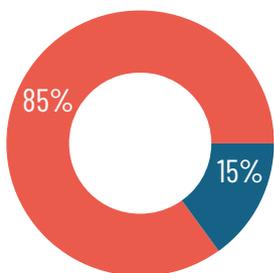
Les bailleurs sociaux s'engagent dans une démarche d'accèsion à la propriété, en neuf ou par le biais de la vente de patrimoine existant.

Si vous souhaitez accéder à la propriété, vous pouvez prendre contact auprès des bailleurs présents sur les communes de la Communauté de communes Rives de Moselle pour connaître les offres disponibles et les modalités d'accès.

¹Taux de vacance = logements vacants / logements proposés à la location

LOGEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

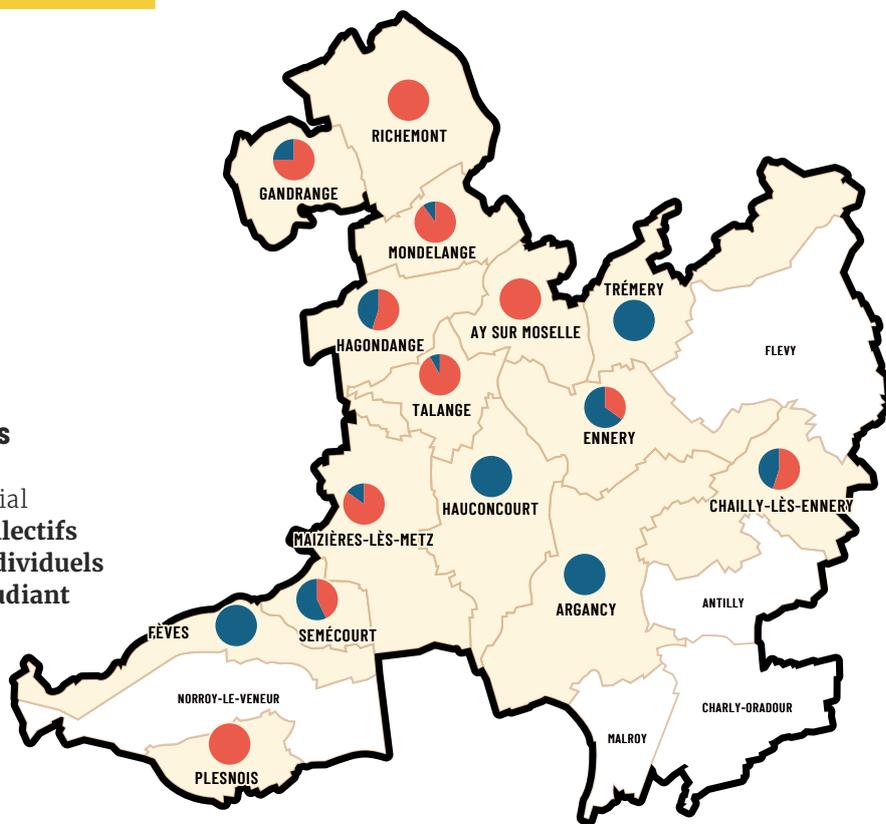
MAIZIÈRES-LÈS-METZ



Logements individuels et collectifs

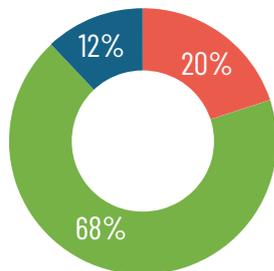
Source : RPLS 2024

- Communes avec logement social
- Pourcentage de logements collectifs
- Pourcentage de logements individuels
- Pourcentage de logements étudiant



TYPOLOGIE DE LOGEMENTS

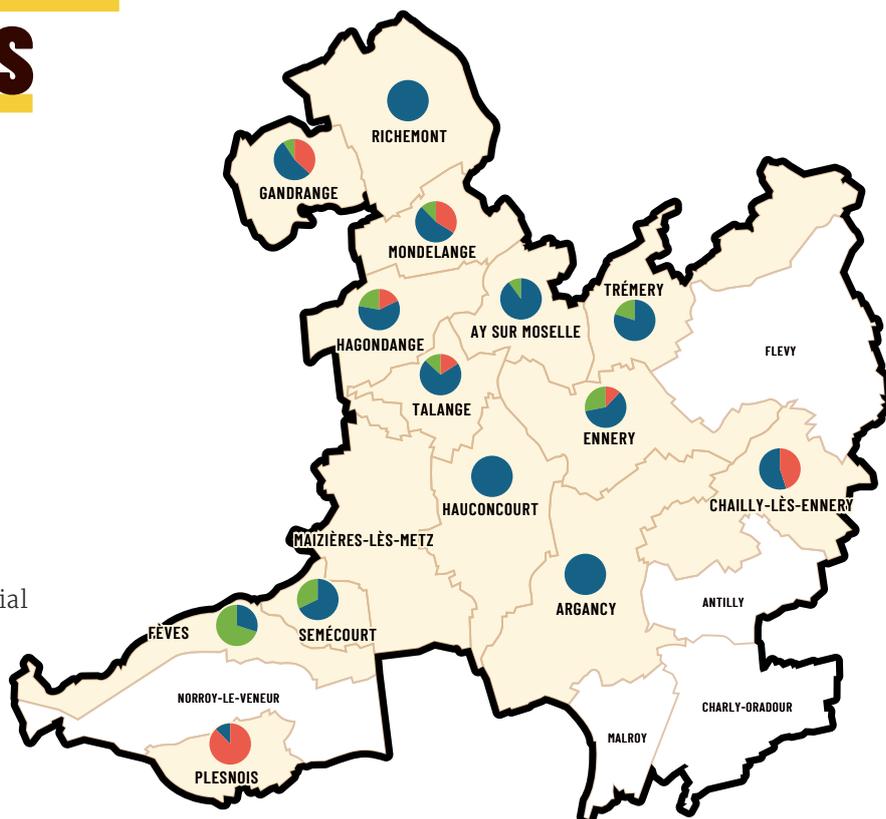
MAIZIÈRES-LÈS-METZ



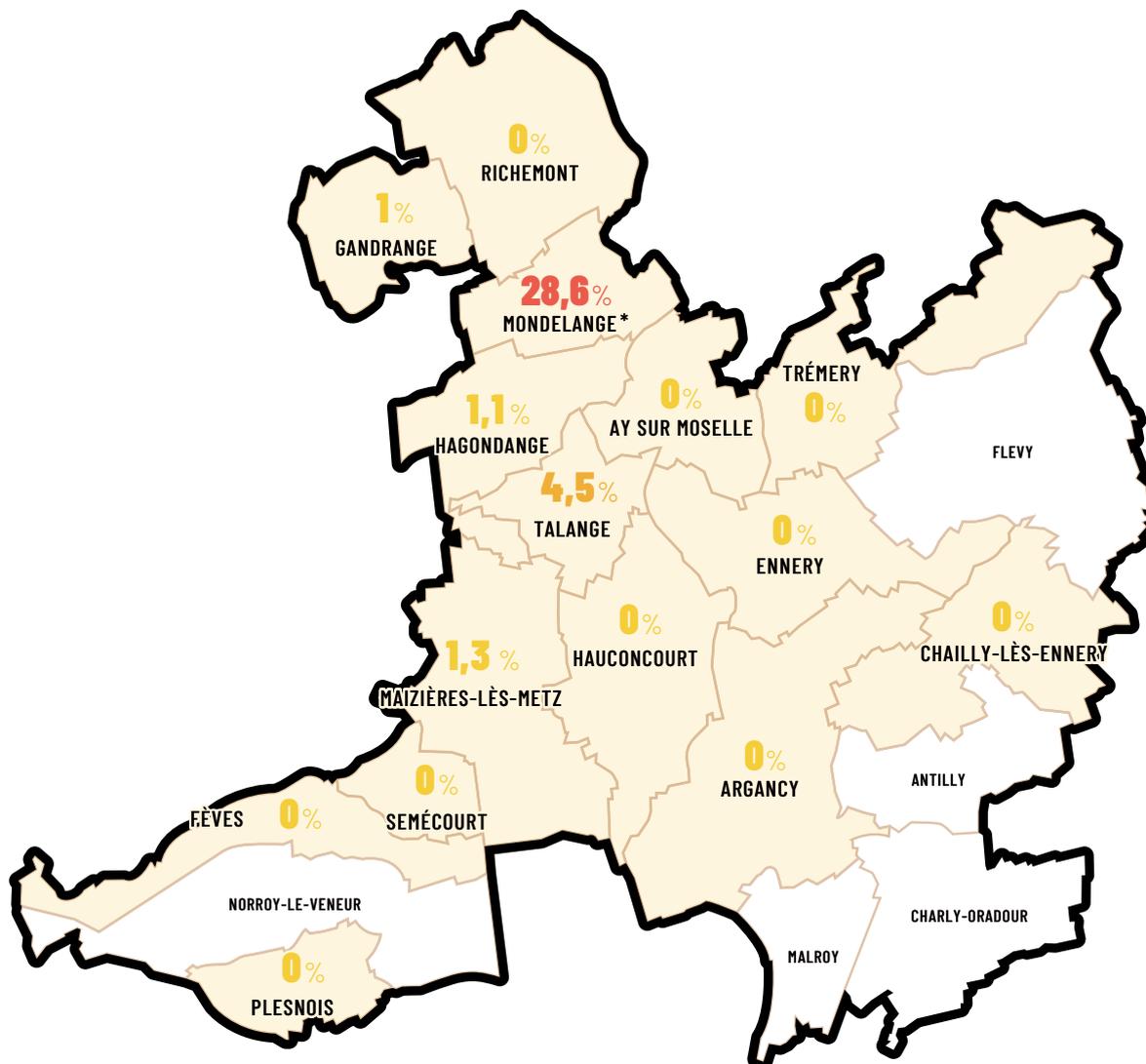
Typologie de logements

Source : RPLS 2024

- Communes avec logement social
- Pourcentage de T1 à T2
- Pourcentage de T3 à T4
- Pourcentage de T5 et plus



TAUX DE VACANCE PAR COMMUNE



* Le taux de vacance sur la commune de Mondelange est dû à de nouvelles résidences en cours de location

Taux de vacance

- inférieur à 4%
- de 4 à 10%
- supérieur à 10%

5,2 %

**TAUX DE VACANCE SUR LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE.**



LA COTATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

La cotation consiste à attribuer des points aux dossiers de demande de logement social en fonction de critères établis sur le territoire et définis par l'intercommunalité.

La même grille de points est utilisée pour noter l'ensemble des demandes de logement social sur une même commune souhaitée.

La cotation est une aide à l'instruction des dossiers, mais la Commissions d'Attribution et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) reste souveraine dans ses décisions. Des informations complémentaires sur la réglementation des attributions de logements sociaux sont disponibles dans le livret d'informations générales sur la demande de logement social.

Les critères s'appliquant sur le territoire :

CATÉGORIE	CRITÈRE	POINTS DU CRITÈRE
Conditions du logement actuel	Personne relevant d'un critère de priorité lié à la nature temporaire ou à l'absence de logement (Personnes dépourvues de logement et d'hébergement, personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition, appartement de coordination thérapeutique)	30
	Logement suroccupé avec au moins un mineur	50
	Logement non décent avec au moins un mineur	30
	Logement indigne	30
	Personne hébergée par des tiers	30
Procédure en cours	Personne en procédure d'expulsion sans relogement	30
Situation familiale et professionnelle	Situation de handicap	50
	Rapprochement familial	15
	Jeunes de moins de 30 ans	15
	Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée	30
	Travailleur essentiel	15
Motifs de la demande	Ressources inférieures au 1 ^{er} quartile	30
	Changement du lieu de travail	15
	Divorce ou séparation	15
	Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	30
Public prioritaire	Violences au sein du couple ou menace de mariage forcé	50
	Autres ménages prioritaires au titre de l'article 1.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation	50
	Jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance	30
Lien à l'EPCI	DALO (Droit au logement opposable)	100
	Travaille dans la collectivité territoriale	30
Ancienneté de la demande	18 mois	15

Si vous avez une demande logement social en cours, la cotation de votre demande est accessible sur votre espace personnel sur le portail grand public

[HTTPS://WWW.DEMANDE-LOGEMENT-SOCIAL.GOUV.FR](https://www.demande-logement-social.gouv.fr)

ou en se rapprochant de l'un des guichets enregistreurs du territoire.



LES DEMANDES ET LES ATTRIBUTIONS DANS LES COMMUNES PROPOSANT UNE OFFRE LOCATIVE SOCIALE



LE DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE EST DE 13 MOIS.



Important : Selon que vous souhaitez un logement individuel ou collectif, le délai d'attente avant d'obtenir un logement peut varier. Ce délai est en effet généralement plus long pour un logement individuel. Il en est de même si vous ciblez très précisément un quartier ou une commune.

Afin d'obtenir un logement dans les meilleurs délais, élargissez vos critères de choix.

Vous pouvez retrouver ces informations sur : WWW.DEMANDE-LOGEMENT-SOCIAL.GOUV.FR



ARGANCY

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	0	0	
T1	0	0	0	
T2	0	0	0	
T3	0	2	0	
T4	3	0	0	
T5	0	0	0	
T6 et plus	0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	3	2	0	



AY-SUR-MOSELLE

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	0	0	
T1	0	1	0	
T2	0	2	0	
T3	3	2	0	
T4	6	2	0	
T5	1	0	0	
T6 et plus	0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	10	7	0	



CHAILLY-LÈS-ENNERY

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	0	0	
T1	0	0	0	
T2	5	0	0	
T3	5	1	0	
T4	1	1	0	
T5	0	0	0	
T6 et plus	0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	11	2	0	



ENNERY

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	0	0	
T1	0	9	0	
T2	8	5	0	
T3	28	11	1	14
T4	12	15	0	
T5	17	0	0	
T6 et plus	2	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	67	40	1	14



FÈVES

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	0	0	
T1	0	1	0	
T2	0	1	0	
T3	0	0	0	
T4	6	1	0	
T5	13	0	0	
T6 et plus	1	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	20	3	0	



GANDRANGE

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	0	0	
T1	0	2	0	
T2	62	15	0	
T3	51	14	4	10
T4	41	2	5	13
T5	15	0	1	4
T6 et plus	0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	169	33	10	11



HAGONDANGE

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	5	0	
T1	24	36	4	16
T2	173	134	18	10
T3	232	140	18	11
T4	424	90	17	9
T5	216	33	11	25
T6 et plus	21	3	1	16
TOTAL GÉNÉRAL	1090	441	69	13



HAUCONCOURT

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	0	0	
T1	0	1	0	
T2	0	4	0	
T3	2	1	0	
T4	4	1	0	
T5	0	0	0	
T6 et plus	0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	6	7	0	



MAIZIÈRES-LÈS-METZ

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	4	0	
T1	19	49	2	9
T2	197	111	35	16
T3	314	127	28	12
T4	387	112	26	16
T5	113	21	2	47
T6 et plus	8	4	0	
TOTAL GÉNÉRAL	1038	428	93	15



MONDELANGE

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	2	0	
T1	37	22	0	
T2	135	75	20	15
T3	142	60	40	8
T4	130	50	24	12
T5	58	11	1	37
T6 et plus	1	1	0	
TOTAL GÉNÉRAL	503	221	85	11



PLESNOIS

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	0	0	
T1	0	0	0	
T2	7	0	0	
T3	1	0	0	
T4	0	0	0	
T5	0	0	0	
T6 et plus	0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	8	0	0	



RICHEMONT

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	1	0	
T1	0	2	0	
T2	0	2	0	
T3	5	10	0	
T4	4	2	0	
T5	0	2	0	
T6 et plus	0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	9	19	0	



SEMÉCOURT

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	0	0	
T1	0	1	0	
T2	0	5	0	
T3	6	5	0	
T4	13	4	0	
T5	9	0	0	
T6 et plus	0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	28	15	0	



TALANGE

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	4	0	
T1	57	26	6	15
T2	62	69	2	2
T3	251	63	11	8
T4	292	47	12	6
T5	98	11	6	24
T6 et plus	0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	760	220	37	11



TRÉMERY

TYPE DE LOGEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS AU 01/01/2024	DEMANDES DE LOGEMENTS EN ATTENTE AU 31/12/2024	LOGEMENTS ATTRIBUÉS EN 2024	DÉLAI MOYEN D'ATTRIBUTION (EN MOIS)
Chambre	0	0	0	
T1	0	0	0	
T2	0	1	0	
T3	2	2	0	
T4	10	0	0	
T5	3	0	0	
T6 et plus	0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL	15	3	0	

NOTES



Pour accompagner ce livret sur les caractéristiques du parc social de la Communauté de communes Rives de Moselle, retrouvez des informations générales sur la demande de logement social dans un livret complémentaire.



Guichet d'enregistrement de la demande de logement social sur le territoire :

Liste des guichets à retrouver en page 3 du livret complémentaire ou sur www.demande-logement-social.gouv.fr



Contact et rédaction : ARELOR Hlm

Conception : AVANCE

Directeur de la publication : Anaïs GARBAY, Directrice ARELOR Hlm Association Territoriale des Organismes H.L.M. de Lorraine

28 rue Auguste Prost | BP 50248 | 57006 Metz Cedex 1

Tél. : 03.87.69.01.35 | Fax : 03.87.69.01.37

E-mail : arelor@union-habitat.org

Date de parution : mars 2025